

STAGE DE RENTREE 2023 ARBITRES ET CS



Dimanche 24 septembre 2023

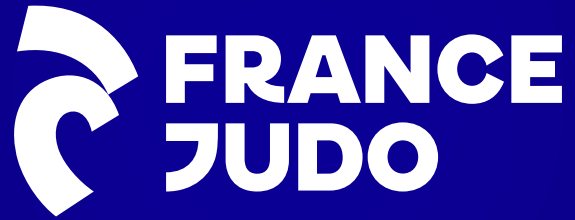
1- Enquête nationale + Assises régionales

2- Protocole commotion cérébrale

3- Sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux GQS

4- Formation à la lutte contre toute forme de violences

5- Ecole d'Arbitrage



ENQUETE NATIONALE & ASSISES REGIONALES

ENQUETE NATIONALE & ASSISES REGIONALES

DES RETOURS RICHES & CONSTRUCTIFS

- *Retour d'enquête*
(menée entre juin et octobre 2022)
 - ➔ 54 comités
 - ➔ 12 ligues
- *Assises régionales*
(entre novembre 2022 et janvier 2023)

Document de synthèse de 28 pages – envoyé aux présidents de département

Envoi à la CNA & aux formateurs REG

ENQUETE NATIONALE & ASSISES REGIONALES

Répartition des comités ayant répondu → pour une analyse plus fine



Groupe 1

Comité < 3999 licenciés

27 Comités



Groupe 2

4000 < Comité < 7999 licenciés

14 Comités



Groupe 3

8 000 licenciés < Comité

13 Comités

L'enquête nous informe à propos :

- **Des effectifs d'arbitres et de CS**
- **Des écoles d'arbitrage**
(existence, effectifs / participation de minimes à juniors)
- **Des modalités de défraiement**
(indemnités de tenues et de représentation)

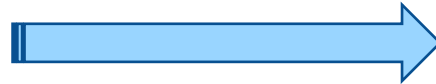
*Les assises régionales ont apporté
un éclairage sur :*

- **Vos attentes & idées sur les points suivants**
 - Formation UV 4
 - Formation des arbitres / CS
 - Supports et outils d'information / formation
- **Vos problématiques**

Les priorités CNA 2023/2024



Priorité 1



MODULE UV4

1er Dan

lié au nouvel extranet

- TYPE CODE DE LA ROUTE
- JEU LUDIQUÉ D'APPRENTISSAGE
- PAS SANCTIONNANT
- HARMONISATION DES ATTENDUS

Module UV 4 – Pour le 1er Dan

➤ 2 temps :

- *Module E-learning via formation ludique en ligne (immersion dans le rôle de CS et quelques notions d'arbitrage)*
- *2 demi-journées ou 1 journée de pratique géré par les OTD & référent arbitrage ;*

➤ **Le module E-learning :**

- *Se substitue ou non au stage de formation (selon le choix des dirigeants)*
- *Module qui ne doit pas sanctionner l'échec mais valoriser*
- *Intègre du contenu sur le rôle de CS / d'arbitre*
- *Les + : Gain de temps et de mise en œuvre, soutien aux acteurs de terrain, uniformisation des contenus, liberté pour suivre la formation...*

Les priorités CNA 2023/2024



Priorité 2



OUTILS / SUPPORTS A DESTINATION DES FORMATEURS & GRAND PUBLIC

Espace Teams pour les formateurs

Supports vidéo accessibles

*Contenus pour les formations
fédérales*

- J'ANIME MON ECOLE DU JEUNE ARBITRE / CS
- J'ANIME MON STAGE DE RENTREE + SUPPORTS
- MUTUALISATION DES BONNES PRATIQUES (FICHES)
- VIDEOS / CLIPS EXPLICATIFS REGLES
- QUIZZ / SUPPORTS LUDIQUES ARBITRAGE

Les priorités CNA 2023/2024



Priorité 3



**INDEMNITES DE TENUE /
VALORISATION CS-ARB**

*Fiches pratiques partagées
Evolution extranet*

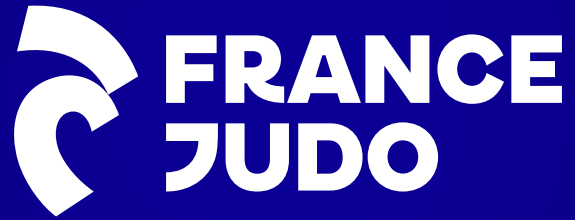
- EXEMPLES TYPES SELON CONTEXTE
- ETUDE SUR LES MODALITES DE DEFRAIEMENTS ET MONTANTS / RSE

2024 & APRES

- *Module UV 4 pour le 2^{ème} Dan*

- *Poursuite des réflexions et construction*
 - *de modules ludiques et supports de formation pour les écoles d'arbitrage*
 - *d'une progression française de l'arbitrage / niveau*
 - *de vidéos d'information / supports ludiques – grand public*

- *Création d'un espace partagé TEAMS pour les formateurs REG / DEP*



REGLEMENTATION

Protocole commotion cérébrale

Règlements d'arbitrage

Information – saison 2023 / 2024

*Application pour toutes les compétitions organisées en France
toutes catégories d'âge confondues
(hormis les compétitions internationales comme les European Cup)*

*Dans le cadre de la prévention des commotions cérébrales,
**tout combattant qui perdra connaissance lors d'un combat
ne pourra pas poursuivre la compétition**
et suivra le protocole prévu de prévention des commotions cérébrales.*

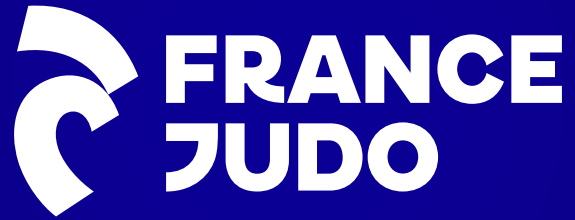
— Protocole « commotion cérébrale » → cf. vidéo spécifique

Lors des compétitions / animations, s'il y a une suspicion de commotion cérébrale, l'arbitre réalisera la procédure suivante :

- 1. Arrêt temporaire du combat*
- 2. Accompagnement du combattant en dehors de la surface de combat*
- 3. Mise en place du protocole – pose des 3 questions en présence, par ordre de priorité, du médecin, d'un secouriste ou du responsable de compétition (CTF, délégué fédéral...)*
- 4. Suivi du protocole en fonction des réponses aux questions (reprise ou non du combat)*

***Les enseignants, arbitres et commissaires sportifs
vont être progressivement formés***

à la détection d'une commotion cérébrale (info présentée lors des SNR)



Sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent (GQS)

Sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent (GQS)

« ce que dit la loi »

Depuis le 11 juin 2021 ([Décret n° 2021-758 du 11 juin 2021](#)), dans le cadre de leur formation, tous les arbitres doivent avoir reçu une sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent (GQS) d'après les référentiels élaborés par la direction générale de la sécurité civile du ministère de l'intérieur.

« A l'issue de la sensibilisation, les arbitres et juges sont en mesure d'exécuter correctement les gestes de premiers secours destinés à protéger la victime et les témoins, alerter les secours d'urgence adaptés, empêcher l'aggravation de l'état de santé de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours ».

Sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent (GQS)

« ce que dit la loi »

« La possession par un arbitre ou juge d'une qualification aux "premiers secours", telle que le certificat de compétence de citoyen de sécurité civile "prévention et secours civique de niveau 1" ou un équivalent, ou d'une attestation de sensibilisation aux gestes qui sauvent, dispense son titulaire de la sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent (GQS) dans le cadre de sa formation d'arbitre ou juge. »

Sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent (GQS) « ce que dit la loi - contenu »

Elle a pour objet l'acquisition par la population des connaissances nécessaires à :

1. Assurer la sécurité de soi-même, de la victime ou de toute autre personne et de transmettre au service de secours d'urgence, les informations nécessaires à son intervention ;
2. Réagir face à une hémorragie externe et installer la victime dans une position d'attente adaptée ;
3. Réagir face à une victime en arrêt cardiaque et utiliser un défibrillateur automatisé externe.

Sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent (GQS)

Mise en œuvre progressive

- *Durée de la sensibilisation* : 2 heures
- *Nombre d'apprenants par session* : 15 maximum pour à minima un formateur.

➤ *Réalisé par qui ?*

Les services d'incendie et de secours, ainsi que les associations agréées et organismes habilités à la formation aux premiers secours disposant a minima d'une décision d'agrément de formation délivrée par le ministre chargé de la sécurité civile en cours de validité peuvent être autorisés à dispenser la sensibilisation aux gestes qui sauvent.

- *Attestation* : délivrée à l'issue de la formation par l'organisme habilité

Sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent (GQS)

POINT DE VIGILANCE



Un formateur PSC1, même s'il a la compétence **ne peut pas faire la sensibilisation** au titre de salarié, d'auto-entrepreneur, ou encore à titre bénévole, **sans être missionné/mandaté au titre** d'une association agréée et/ou d'un organisme habilité à la formation aux premiers secours disposant à minima d'une décision d'agrément de formation délivrée par le ministre chargé de la sécurité civile en cours de validité.

Professions qui dispensent du PSC 1 et de la sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et GQS

- Médecin
- Chirurgien-dentiste
- Pharmacien
- Vétérinaire
- Sage-femme
- Infirmier(e) diplômé d'état

Equivalences en cours de validité ou datant de moins de 10 ans

- 1° Le certificat de sauveteur-secouriste du travail (SST) ;
- 2° Le certificat de prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1) ;
- 3° Le certificat de premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE 1) ;
- 4° Le certificat de premiers secours en équipe de niveau 2 (PSE 2) ;
- 5° Le certificat d'acteur prévention secours du transport routier de voyageurs (APS TRV) ;
- 6° Le certificat d'acteur prévention secours-aide et soin à domicile (APS-ASD) ;
- 7° L'attestation de formation aux gestes et aux soins d'urgences de niveau 1 (AFGSU 1) ;
- 8° L'attestation de formation aux gestes et aux soins d'urgences de niveau 2 (AFGSU 2) ;
- 9° L'attestation de sensibilisation aux « gestes qui sauvent » (GQS) ;
- 10° Le certificat ou attestation de formateurs de formateurs ou de formateurs pour l'une des formations ou sensibilisations mentionnées aux 1° à 9° du présent article.

Sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent (GQS)

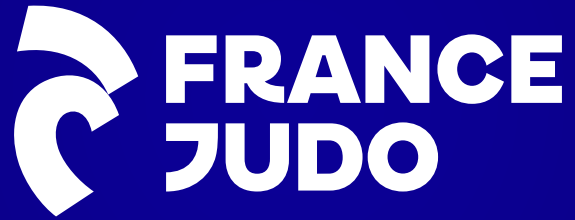
DEMARCHE A SUIVRE SI JE SUIS ARBITRE OU CS

- En tant qu'arbitre et CS, **se faire recenser par son formateur de département & ligue** de votre territoire en tant que détenteur ou non de cette sensibilisation ou diplôme équivalent ;

QUESTIONNAIRE OCCITANIE A VENIR

- En cas de non-détention d'un diplôme équivalent (*voir liste précédente*) ou si vous n'avez pas suivi cette sensibilisation, suivre obligatoirement l'action de sensibilisation qui sera organisée par la ligue / le comité

A VENIR



Formation à la lutte contre toute forme de violences

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES

France Judo mobilisée contre les dérives et les violences dans le sport.

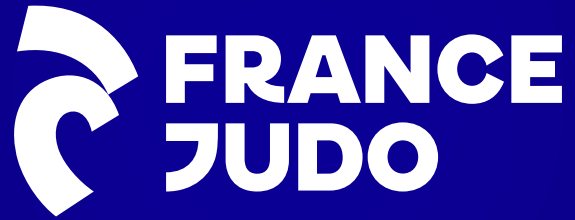
Parcours de formation à distance mis en place dès 2022 :

- module 1 = « **Ethique et déontologie** »
- module 2 = « **Lutte contre les violences** »
- *module 3 (en cours de finalisation) = lutte contre la radicalisation*

→ Modules 1 & 2 permettent d'adopter les bons réflexes en matière de prévention et d'action face à une situation inhabituelle, à l'aide de cas d'étude concrets.

Modules 1 & 2 = obligatoires pour les enseignants, arbitres et CS

La Ligue prévoit une action collective pour financer ces modules aux arbitres & CS en titre (coût = 80€ par module) – *Prise en charge par les OPCO pour les salariés « sport ».*



ECOLES D'ARBITRAGE

— ECOLES D'ARBITRAGE & UV 4

Des travaux menés par la CNA et la CRA sont actuellement en cours pour :

- *Construire module e-learning ludique pour UV 4 du 1^{er} dan (utilisable pour les jeunes officiels)
- partie formation & sensibilisation au rôle de CS
- bases élémentaires sur l'arbitrage (mise en place souhaitée : janvier 2024)*
- *Construire un référentiel des écoles d'arbitrage
bonnes pratiques, outils, conseils & animations pédagogiques*

« SANS ARBITRE, PAS DE COMPETITION »

ECOLES D'ARBITRAGE

Objectifs généraux

- Découverte de l'arbitrage et commission sportive (CS) dans un esprit convivial et en pratiquant ;
- Former des jeunes officiels à l'obtention du titre d'arbitre départemental ou CS départemental ;
- Recruter et étoffer l'effectif d'arbitres et CS du département / ligue (via UV4 par ex.) ;
- Faire comprendre que l'arbitrage fait partie intégrante du judo ;
- Maintenir des jeunes dans la pratique, leur faire découvrir une autre facette de la compétition ;
- Améliorer le comportement des sportifs ;
- Promouvoir l'éthique, la citoyenneté et la capacité à prendre des décisions auprès des jeunes ;
- Donner goût à la pratique, à l'organisation d'une manifestation sportive grâce à l'arbitrage ;

ECOLES DES JEUNES OFFICIELS

Publics cibles

- Benjamin : CS & initiation arbitrage en comité
- Minimes : CJO arbitres & CS + obtention titre CS dép
- Cadets : CJO arbitres & CS + obtention titre ARB dép
- Juniors : CJO arbitres + progression vers titres régional voire IL

Officier dans les 2 rôles à minima la 1^{ère} année d'école de Jeunes Officiels
+ évaluer / former régulièrement dans les 2 rôles sur les manifestations
(*supports = tournoi interclubs, animations départementales...*)

ECOLES DES JEUNES OFFICIELS

Lien avec l'UV4

Les judokas participant aux coupes des jeunes officiels (commissaire sportif et/ou arbitre) valident l'UV4 du 1^{er} dan.

Les judokas 1^{er} dan participant aux coupes jeune officiel comme arbitre valident l'UV4 du 2^{ème} dan !

L'accueil doit être convivial ; ce n'est pas un examen !

Incitez également les candidats à l'UV4 à s'inscrire sur l'école des jeunes officiels

ECOLES D'ARBITRAGE

Comment on l'organise sur une saison

Le recrutement ?

- Toute l'année
- Les identifier en fin de saison sportive pour les inciter à s'inscrire dès la rentrée
- Ou inscription tout le mois de septembre

Communication pour recruter

- Mail envoyé par le comité aux clubs
- Fiche d'inscription
- Affiche ou flyer (pour le corps arbitral)
- Réseaux sociaux

ECOLES D'ARBITRAGE

Comment on l'organise sur une saison

A la rentrée

- Stage de rentrée du comité
- Groupe Jeune officiel (*avec temps communs et aussi temps spécifiques*)
- Idéalement 3 stages / an d'une demi-journée
(+ rappel des règlements avant le début des animations départementales)
- Prioriser les activités de début de saison et inciter les plus motivés / performants à s'inscrire sur la coupe JO (ou classement annuel par points ?)

Pendant l'année

- Cohésion en fin de saison / convivialité
- Activité complémentaire proposée

ECOLES D'ARBITRAGE

Encadrement – qui fait quoi ?

- **Travailler en équipe** (avec un formateur et 1 ou des adjoints)
 - 1 expérimenté / binôme
 - 1 plus jeune / binôme
 - Complémentarité CS / Arbitre
- **Dans l'idéal :**
 - avoir une personne de l'encadrement qui a fait le cursus
 - encadrement minimum de niveau REG
 - compétences du/des formateurs : pédagogie, bienveillance, compétences techniques judo
- Interventions ponctuelles d'officiels de niveau national ou international = **faire rêver**

ECOLES D'ARBITRAGE

Astuces / conseils pour animer ses stages

- Livret de suivi des jeunes officiels
- Groupe WhatsApp ou Facebook
- QCM / Quiz / Kahoot!
- Mini-compétitions d'entraînement
-

ECOLES D'ARBITRAGE

AUTRES ASTUCES

Inciter les clubs à proposer des activités en lien avec l'arbitrage :

- intégrer l'école d'arbitrage pour valider un grade (verte, bleue ou marron par exemple)
- mettre en œuvre des séquences ludiques d'arbitrage pendant leurs cours / stages
- proposer d'officier sur les animations de leur club / club voisin
- attribuer un diplôme d'arbitre de club / de CS de club (après les avoir formés)
- **challenge départemental** : comptabiliser le nombre d'arbitres/CS qui officient sur les animations → trophée en fin de la saison (*AG comité par exemple*)

ECOLES D'ARBITRAGE

VALORISATION des JEUNES

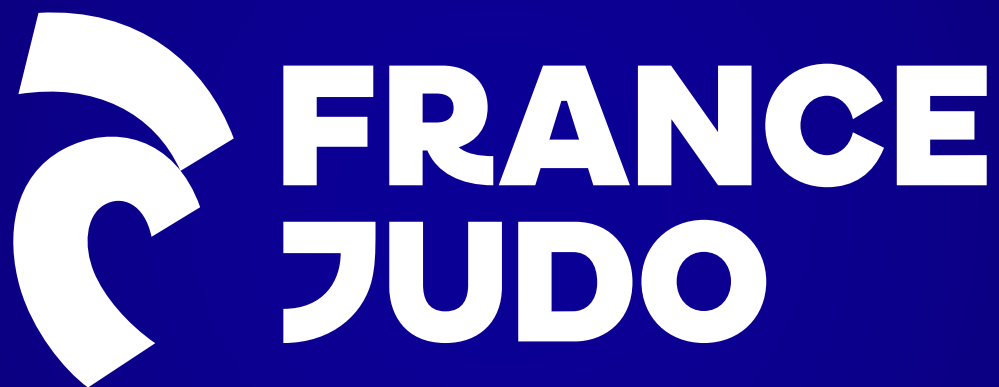
Système par points : 1 participation = 1 point ou 0,5 point par ½ journée

Exemples de valorisation pour les plus investis (*ayant le plus de points*) :

- invitation gratuite sur stage d'été
- total de points convertible en euros en fin de saison pour acheter sa cravate, son badge, goodies boutique judo...
- invitation dans un parc d'attractions, sortie de fin d'année...

Exemples de valorisation pour les plus performants : évolution en arbitrage

- convocation pour une compétition de niveau supérieur
- déplacement sur tournois hors comité
- obtention titre départemental - régional



www.ffjudo.com